



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/lignes-directrices-de-l-unicef-et.html>

Lignes directrices de l'UNICEF et mendicité

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 7 février 2012

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

La mendicité des mineurs fait l'objet d'une attention croissante en Belgique, tant de la part des parlementaires que parmi les organisations non gouvernementales. Des parents mendient avec leurs enfants aux carrefours des grandes villes, aux feux rouges et dans les espaces publics des centres urbains (métros, gares). La plupart de ces familles qui mendient avec de jeunes enfants sont d'origine Rom.

Alors que tout le monde s'accorde pour dire que la place d'un enfant n'est pas dans la rue, force est de constater que les réponses proposées à la mendicité divergent. Certains préconisent une réponse répressive, en mettant l'accent sur l'exploitation des enfants et les réseaux. D'autres, au contraire, préconisent une réponse sociale en mettant l'accent sur les conditions de vie très précaires des Roms faites de discriminations et de manque de perspectives et en recommandant notamment une attention spécifique en faveur de l'éducation des enfants et d'une meilleure intégration des Roms.

La préoccupation d'UNICEF Belgique est de montrer que toute action répressive engagée contre les familles Roms qui mendient pourrait conduire à accentuer la stigmatisation et la discrimination pour les enfants appartenant à ces communautés, qui sont déjà pour beaucoup en situation de grande précarité.

L'objet de la présente note est de préciser le lien entre les lignes directrices de l'UNICEF sur la protection des enfants victimes de la traite (2006) et la mendicité.